



Enseignante mettant des 0 à toute la promo

Par **UnityPilon**, le **20/01/2020** à **19:09**

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide pour savoir ce que nous sommes en mesure de faire

Contexte :

Je suis un étudiant en Licence 3, en fac de sport. Nous avons passé un examen de 1 heure de psychologie de l'éducation en ligne au mois de décembre. Aujourd'hui nous venons de recevoir nos résultats et pour le moment il semblerait que la majeure partie de la promo soit accusée de plagiat ou possède une note ne dépassant pas les 2/10 (0/10 y compris). Pour vérifier les plagiats elle utilise le logiciel compilation. Sur 170 copies c'est bien normal que les copies aient 15% de ressemblance avec d'autres car nous sommes tous allés à son cours et nous avons tous réutilisé la manière de reformuler les phrases qu'elle utilisait dans son cours.

Cette enseignante a une réputation bien particulière car c'est le même problème chaque année. Les années précédentes des pétitions ont été mises en ligne afin de lutter contre l'acharnement abusif de cet enseignante. D'après des rumeurs, elle serait déjà passée en conseil de discipline et aurait employé un avocat (je sais pas si ce sont des rumeurs vérifiées).

J'aimerais savoir quels peuvent être les moyens pour faire recourt de ces notes qui sont clairement scandaleuses. Certains de nos enseignants nous disent de ne pas nous inquiéter car ils connaissent la réputation de cet enseignante et que ses notes sont retirées lors de la sélection des dossiers pour le Master par qu'ils savent que ses notes ne reflètent pas le niveau des élèves dans cet matière.

En sachant que cette enseignante travail pour l'Université et donc pour l'Etat, j'aimerais savoir si elle à le droit d'effectuer un tel acharnement et donc par la même occasion "détruire" nos dossiers car c'est clairement le cas. Est-il possible d'engager des poursuites contres cette enseignante ou quelconque procédures afin de luter contre ces notes abusives. C'est clairement une faute professionnelle de s'acharner de cette manière tout en sachant que durant un cours elle nous à clairement dit "Je n'aime pas les Educ Mot, j'ai une dent contre eux" (Educ Mot = Education Motricité : Spécialité de ma L3)

Merci de m'avoir lu,

Bien cordialement,

Par **Tisuisse**, le **21/01/2020** à **07:27**

Bonjour,

Puisque cette enseignante a un avocat, je vous conseille vivement de constituer un dossier béton, de le soumettre à un avocat puis ce dossier vous l'adresserez par pli recommandé directement au Ministère de l'Education Nationale, services de l'enseignement supérieur, avec copie au Ministère des Sports et une copie au Recteur d'Académie. Vous leur signalerez que vous détenez une copie de ce dossier destinée aux médias dans le cas où une solution acceptable pour tous ne serait pas trouvée dans un délai raisonnable. En règle générale, l'EN n'aime pas que de telles affaires soit exposées sur la place publique. Il serait donc très étonnant que vous n'obteniez pas une rectification de vos notes le cas échéant.

Par **morobar**, le **21/01/2020** à **09:21**

Bonjour,

Attention

Pour éviter la mise sous pression des correcteurs, bon nombre de mesures sont prises pour leur protection.

C'est ainsi qu'un prof de faculté est inamovible, comme un magistrat (impossible de le muter sans son accord).

Alors il faut un dossier solide et pas seulement les râgots de comptoir.

Par **UnityPilon**, le **21/01/2020** à **09:49**

D'accord merci beaucoup,

De toute façon la proportion des notes inférieures à 2 est un fait ils pourront très bien vérifier les dossiers des étudiants pour constater cet acharnement. Dans la mesure où on ne veut pas arriver à engager des avocats pour une affaire comme celle-là, il y a-t-il une procédure en interne de la fac afin de faire remonter ces informations et de se plaindre de cette notation clairement abusivement.

Merci beaucoup pour toutes vos réponses !

Cordialement,

Par **Petabe**, le **24/01/2020** à **14:35**

Prépare un dossier solide pour pouvoir gagner, bonne chance

Par **morobar**, le **24/01/2020** à **16:54**

Il existe un Président comme dans toutes les universités.

Par **UnityPilon**, le **24/01/2020** à **21:36**

Tous les ans, le responsable de notre spécialité de licence fait remonter à l'administration qu'il y a un gros problème avec cette enseignante et que c'est clairement pas normal. Malgré leur devoir de réserve certains enseignants nous disent qu'ils nous soutiennent car cela est vraiment néfaste pour notre filière. L'année dernière une pétition avait été faite mais elle certaines personnes avaient eu des réactions agressives. Nous allons donc cette année créer une pétition avec notre promotion et nos représentants étudiants, et nous allons médiatiser cette pétition comme cela nous l'a été conseillé.

Affaire à suivre...

Par **UnityPilon**, le **24/01/2020** à **23:08**

Au vu de ce qui se passe dans notre université avec tous les blocages, je ne suis pas sûr que notre président prenne ses responsabilités pour une enseignante qui abuse de son pouvoir...

A savoir que nos examens sont constamment reportés car un petit groupe d'individus bloque la faculté

Mais bon je m'éloigne de mon sujet)=

Par **Tisuisse**, le **25/01/2020** à **07:34**

Je vous ai donné un conseil dans mon message de réponse, l'avez-vous suivi ?

Par **morobar**, le **25/01/2020** à **09:43**

De toutes façons ainsi que je vous l'ai écrit, personne ne dispose de moyen de pression sur un professeur de faculté pour la correction des examens.

Ici pour les démarches:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22331>

Par **UnityPilon**, le **30/01/2020** à **22:20**

Je vous prie de bien vouloir m'excuser de pas vous avoir répondu plus tôt.

Nous sommes en train de nous renseigner pour mettre en place un dossier, à travers notre bureau des étudiants nous commençons à prendre contact avec le personnel administratif de notre UFR. Nous avons aussi contacté le médiateur de la Faculté qui a pour rôle de résoudre les conflits étudiants/enseignants, nous attendons leur réponse. Dans la mesure où le médiateur de la Fac ne peut pas venir en aide à notre problème nous contacterons sûrement le médiateur de l'éducation nationale qui lui est dans l'obligation de nous répondre et de nous aider.

Il est possible que nous ayons des enregistrements où l'on entend l'enseignante dire qu'elle a une "haine envers notre spécialité", cet enregistrement était initialement destiné à permettre à une de nos étudiantes de retranscrire ses cours. Nous ne sommes pas certains de détenir cette preuve.

Dans la mesure du possible nous souhaitons pas en venir à contacter l'éducation nationale, mais s'il le faut, ce sera fait. De plus, nous allons voir pour exercer un moyen de pression avec les médias...

Nous allons dans un premier temps attendre les réponses du président de notre UFR et la réponse du médiateur de l'université avant d'exécuter une quelconque action qui pourrait nuire à notre démarche.

A savoir qu'à la suite de quelques messages avec l'enseignante, celle-ci a modifié des notes initialement accusées de plagiat. Cependant, elle ne l'a pas fait pour l'ensemble des étudiants ce qui semble remettre en cause la légitimité de ces accusations de plagiat...

Affaire à suivre...

PS : Je vais essayer de vous tenir au courant dans la mesure du possible ;)

Par **morobar**, le **31/01/2020** à **09:28**

[quote]
qui lui est dans l'obligation de nous répondre et de nous aider.

[/quote]
Oui pour la réponse mais non pour l'aide.

Bis repetita, aucun moyen de pression facile pour censurer la correction d'un enseignant en faculté.

Ceux-ci sont inamovibles justement pour éviter les pressions et dénaturer la sincérité de la notation.

Bien sur si vous avez le bras long vous pouvez promettre à l'enseignant le ,poste de doyen de la faculté de Bora-Bora avec salaire double, mais ce n'est pas facile.

Le reste c'est palabrer inutilement, je vous ai indiqué les voies de recours et vous pouvez tourner autour pendant des années si vous ne les empruntez pas.

Par **nihilscio**, le **31/01/2020** à **10:13**

Bonjour,

L'enseignant est inamovible mais on peut le mettre au placard comme l'avait été Faurisson.

Il n'y a pas de recours possible contre une note donnée à un examen mais il peut être décidé de ne pas tenir compte des notes données dans la matière enseignée par l'enseignant attaqué.